

Le Courrier du Canada.

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPERE ET J'AIME.

MANÈMENT
D'ENTRÉE DE
Monsieur Charles Larocque,
ÉVÊQUE DE ST. HYACINTHE,
DANS SON DIOCÈSE.

CHARLES LAROCQUE, par la Grâce de Dieu et la Faveur du St. Siège Apostolique, Evêque de St. Hyacinthe, etc., etc.

Depuis assez longtemps déjà, N. T. C. F., vous avez été officiellement informés qu'il a plu au St. Siège d'accepter la démission de Sa Grandeur Monsieur Charles Larocque, et Nous constituer à Joseph Larocque, et Nous constituer à la place de cet illustre Prélat, Evêque de St. Hyacinthe.

Cet événement a, sans doute, été pour vous comme pour Nous le sujet d'un véritable étonnement, tant il paraît être en dehors des calculs ordinaires du raisonnement humain. Car quand même on pourrait avoir quelque raison de le penser, ce qui est pour Nous plus en douteux, que nous ayons jamais eu quelque titre à cette sublime dignité, ou quelque-une des qualités qu'elle exige, il nous semble évident que l'âge auquel Nous sommes arrivé, devait naturellement Nous en exclure, et Nous en fermer toutes les avenues.

Ce n'est plus, en effet, lorsque déjà l'on voit poindre sa soixantaine, que l'on pourrait encore s'attendre à être appelé à porter la lourde charge de l'Épiscopat. A cet âge où l'on sent que l'on est plus près de mourir que de vivre, et où l'on commence à songer sérieusement à la retraite et au repos des vieilles années, les honneurs, les titres, les situations les plus belles, les positions les plus avantageuses sont sans attrait; et ce n'est plus avec la responsabilité, le trouble et les inquiétudes, amenées par la situation où l'on se trouve, que l'on compte.

Et cependant, malgré toute la justesse et l'équité de cette réflexion, il n'est plus temps de Nous demander à Nous-même, si nous pouvons ou devons être Evêque, puisque la chose est aujourd'hui décidée, et qu'elle est même passée dans le domaine des faits, et des faits bien légitimement accomplis.

Présenté par les Vénérables Evêques de notre Province Ecclésiastique, à l'Élection du Souverain Pontife, Nous avons reçu du grand et immortel Pie IX des Lettres Apostoliques, datées de Rome le vingt mars dernier, en vertu desquelles il a plu à Sa Majesté Nous proposer à l'Église Episcopale de St. Hyacinthe en remplacement, comme nous l'avons dit plus haut, de Mgr Joseph Larocque, ce si vertueux et si digne Evêque, que les infirmités, malheureusement beaucoup trop précoces, ont comme vous savez, contraint à s'adresser au Saint-Siège pour solliciter une démission, qui ne lui a été accordée qu'avec bien du regret, et que parce qu'il n'était guère possible de la lui refuser en présence des raisons si graves et si légitimes qu'il avait à faire valoir pour motiver sa supplique.

La première nouvelle que nous eûmes du sort qui Nous était réservé, nous nous en réjouissions de la volonté s'élevait en Nous, pour Nous porter à repousser le fardeau qui allait Nous être imposé. — La charge pastorale, toujours si lourde pour les épaules humaines en général, Nous apparaissait comme hors de toute proportion avec les notes en particulier. — Et nous eussions certainement senti l'impulsion de ce premier mouvement, si des avis et des conseils que Nous ne pouvions rejeter sans Nous exposer au danger de manquer à la volonté de Dieu, n'étaient venus changer notre disposition et notre manière de voir, et ranimer notre courage évanoui sous le coup qui Nous atteignait !!

Nous vous le disons dans la sincérité de notre âme, N. T. C. F., en cédant aux avis et conseils auxquels Nous venons de faire allusion, Nous crûmes faire le plus grand sacrifice que notre vie de prêtre nous eût encore présenté. — Et ce sacrifice, pour lequel Nous sentions que si grande répugnance, rien ne put Nous décider à le faire, que la réflexion d'une personne des plus sages et des plus éclairées par celles que Nous avons consultées, qui Nous dit: *Soit! je le comprends; je l'admets; c'est pour vous un grand et pénible sacrifice! Mais si vous savez que Dieu veut que l'Épiscopat soit la croix à laquelle est attaché votre ciel, oseriez-vous refuser cette croix? Et selon toutes ces apparences, n'êtes-vous pas autorisé à croire que ces Dieux qui vous l'envoie, cette croix?*

Celui qui Nous parlait ainsi était un Evêque, et un Evêque pour lequel l'Épiscopat n'a certainement été qu'une croix pesante, dont il a su se servir habilement pour s'élever vers le Ciel!... Malgré toute la valeur de nos raisons, qui étaient assurément de plus d'une sorte, Nous eût-il été possible de n'être point ébranlé par un pareil langage, sorti d'une bouche qui pouvait Nous le tenir avec tant de conviction et d'autorité? Vaincu par la foi et la piété de ces paroles, Nous ne pûmes que courber la tête; et Nous humiliant profondément

dans la conscience de notre insuffisance et de notre indignité, Nous Nous abandonnâmes à la grâce et à la garde de Dieu, lui demandant la force et le courage nécessaires pour boire jusqu'à la lie le calice d'immolation qui Nous était présenté. Et ne voulant point regarder en arrière, Nous ne songeâmes plus qu'à Nous préparer à consommer notre sacrifice, en Nous disposant à recevoir la Consécration Episcopale.

Nous avions d'abord pensé que ce serait au milieu de vous que s'accomplirait cette grande et pompeuse cérémonie, sans contredit l'une des plus belles du culte catholique. Mais des circonstances anxieuses notre cœur s'est trouvé dans l'impossibilité de ne pas céder, nous ont empêché de suivre notre première disposition.

Vous n'ignorez pas, N. T. C. F., que, depuis vingt-deux ans, Nous étions le Pasteur d'une paroisse à laquelle Nous avions vu notre existence toute entière. Il s'est trouvé que notre dévouement avait été compris par les excellents habitants et citoyens de cette paroisse. Et pour ne point oriser trop rudement les liens formés de longue main qui Nous attachaient à cette intéressante population, et dont la force réelle qui ne Nous était point connue, parce qu'ils avaient été insensiblement contractés, ne s'est révélée que lorsqu'il a fallu songer à les rompre, Nous avons dû nous prêter au désir d'une affection et d'un respect manifestés aussi délicatement que possible; et consentir, pour adoucir la séparation, à être sacré au milieu de ceux que nos si longs rapports avec eux Nous avaient accoutumés à aimer comme des enfants, et qui s'étaient fait une habitude de Nous regarder et de Nous respecter comme un père, uniquement occupé de leur bien-être et de leurs intérêts. Tel est, N. T. C. F., le motif qui Nous a déterminé à choisir l'Église de St.-Jean pour le lieu de notre Sacre. Et la générosité de vos sentiments y trouvera sans doute une excuse qui Nous justifiera complètement à vos yeux, de n'avoir point accordé la préférence à la Pro-Cathédrale de St. Hyacinthe.

C'est dimanche dernier, le vingt-neuf du mois de juillet, que Nous Nous prosternâmes devant le Vénérable Prélat, chargé par le Saint Siège de tenir en cette province la place du Métropolitain, pour recevoir de ses mains l'Onction qui confère la Plénitude du Sacerdoce, et que, tombé tête à terre, Nous Nous relevâmes Evêque, en présence d'une foule compacte de fidèles, pieux et recueillis, faisant monter pour Nous la ferveur de ses prières vers le trône du Dieu des miséricordes; en présence surtout des si dignes et si illustres Evêques de la Province accourus tous avec bienveillance et empressement, pour être ou les Ministres ou les témoins du rite sacré de la consécration, et pour demander au ciel que leur nouveau frère dans l'Épiscopat ne fut point tout à fait indigne de la mission qu'il allait avoir comme eux à remplir dans l'Église de Jésus-Christ: — et puis, en présence aussi d'une belle couronne de Prêtres, réunis en grand nombre dans le Sanctuaire, et formant aux Evêques présents comme un imposant et un magnifique Presbytère.

Hier, N. T. C. F., Nous apparaissions au milieu de vous pour nous mettre canoniquement en possession de la Cathédrale et de l'Administration de notre Diocèse: et après avoir donné le baiser de paix à ceux qui seront désormais nos vénérables Collaborateurs dans le saint Ministère, Nous bénissons pour la première fois, avec toute l'effusion de Notre âme et avec une bien vive émotion, la nouvelle famille dont il a plu à l'Auguste Chef de l'Église Nous constituer le Père.

C'est ainsi, N. T. C. F., que Nous sommes bien légitimement arrivé à la charge de Pasteur de vos âmes. Faut-il nous en réjouir et en louer Dieu? Saint Jérôme semblerait Nous y exhorter, lorsqu'il dit: Le Sacerdoce est une bien sublime dignité: réjouissons-nous lorsque nous voyons quelqu'un en monter les degrés! *Grandis Sacerdotum dignitas... letetur ad ascensum* [In Ezech., c. 45.] Mais ajoutez-il en réfléchissant à la faiblesse humaine qui peut si difficilement se maintenir à une pareille hauteur: il y aurait peut-être plutôt sujet de trembler dans l'appréhension de quelque chute: *Sed magis timeamus ad lapsum*. [Ibid.] De sorte, N. T. C. F., que pour entrer dans les sentiments de ce grand Docteur, il Nous faut nécessairement rester partagé entre la joie et les larmes, entre l'espérance et la crainte; et prier avec ferveur, pour qu'il Nous soit donné d'être parfaitement animé de l'esprit qui remplissait le Roi David, lorsqu'il disait en se rappelant son élévation sur le trône: Devant le Seigneur qui m'a choisi pour chef de son peuple, je veux être plus petit que je n'étais, lorsqu'il est venu me tirer de la garde de mon troupeau pour me combler d'honneur. Je serai humble à mes propres yeux! Car je sais que c'est le véritable moyen de n'être point sans quelque mérite devant le peuple qui m'a été confié. *Ante Dominum qui dicitur me ut essem duc super populum Do-*

mini in Israel... vilior fiam plus quam factus sum. Et ero humilis in oculis meis... et gloriosior apparebo. [11 Reg. c. 6.] Dieu Nous fasse la grâce de ne jamais cesser un instant d'être pénétré de ces sentiments, N. T. C. F.!! Et puis-que Nous est permis d'espérer que c'est Dieu qui nous a choisis comme David, pour être son serviteur, pour paître son troupeau et prendre soin de son héritage qui est son Église, Nous oserons aussi espérer que nous aurons comme lui le bonheur de nourrir son troupeau avec toute l'affection du dévouement le plus désintéressé, et de Nous appliquer à le conduire en toute chose à la lumière de l'intelligence et de la sagesse. *Et eligit David servum suum pascere Jacob servum suum et Israel hereditatem suam... Et pavit eos in innocencia cordis sui... Et intelletibus manuum suarum deducit eos.* Ps 77. Une réflexion, cependant, vient troubler cette espérance, N. T. C. F., c'est que personne ne saurait Nous assurer si le prophète ou l'envoyé du Seigneur, en Nous élevant à la plénitude ou à la royauté du Sacerdoce, eût dû verser sur notre tête l'huile de la consécration avec une petite fiole, [leviticam olei] 1 Reg. 6, 10, comme fit Samuel au sacre de Saül: ou s'il devait en répandre une pleine corne. [cornu olei.—1 Reg. c. 16] comme fit le même prophète en sacrant David, sur l'ordre du Seigneur!... Selon tous les Pères, la petite quantité d'huile versée sur la tête de Saül au jour de son sacre, était l'emblème de la grâce amoindrie qui coulait en son âme, tandis au contraire que l'huile abondante qui coula sur la tête de David, était comme le signe et le sacrement de l'abondance des grâces et des lumières de toutes sortes que le Seigneur répandait en son âme, pour le rendre plus apte et plus propre à conduire et gouverner sagement son peuple!!! Arriens-Nous besoin de vous dire, N. T. C. F., en continuant ce rapprochement, avec quel ardeur Nous désirons que celui de David ait été le symbole et la figure du nôtre?

Nous vous affligeons peut-être, N. T. C. F. par toutes ces réflexions qui sentent un peu la tristesse et la mélancolie! Pleins de fois comme vous êtes, vous n'éprouvez, sans doute, aucun désir ni aucune raison de chercher à découvrir quelles peuvent être les qualités ou les qualifications de Celui que l'autorité de l'Église vient de substituer à l'Evêque qui vous gouvernait avec tant de prudence et de sagesse, à cette Evêque si estimé, si respecté, si aimé, et si digne de l'être!!!

Vous ne voyez, dans l'humilité de notre personne, que l'Élu de Dieu! Et vous souvenant que notre Seigneur Jésus-Christ prenait ses Apôtres ou les premiers évêques, non parmi les grands et savants du monde, mais dans les rangs les plus obscurs de la société, et dans les barques de pauvres pêcheurs, vous vous abandonnez avec confiance à la sagesse de Celui qui, avec de pareils instruments, sut encore solidement poser dans le monde les bases du grand édifice de son Église, qui doit assister debout et intact à la destruction des siècles. Vous savez que pour ces premiers évêques, hommes d'abord si faibles, si ignorants et si grossiers, il fit les merveilles de la Pentecôte, et vous croyez avec raison, qu'un besoin et pour sauver son Église, il pourrait encore renouveler ces merveilles!! — Vous savez qu'il promit à ses premiers évêques d'être avec eux jusqu'à la fin des temps: — et comme il n'est demeuré sur la terre personne de ceux à qui il faisait cette promesse, vous n'hésitez point à croire, selon les enseignements de la foi, qu'elle s'adressait aussi bien aux Evêques d'aujourd'hui, qu'à ceux qui eurent le privilège de recevoir de la bouche et des mains du Dieu Sauveur lui-même leur mission et leur consécration.

Ainsi guidés par les sentiments de votre religion et de votre piété, vous vivez dans l'assurance qu'aussi longtemps que vous n'aurez point provoqué les coups de la justice de Dieu par vos infidélités à sa grâce, l'Evêque quel qu'il soit, qui vous aura été légitimement envoyé, sera toujours pour vous un guide sûr dans les voies de la justice et de la sanctification, et qu'il pourra toujours dire avec l'Apôtre: « Nous sommes en ambassade auprès de vous à la place de Jésus-Christ; et c'est Dieu lui-même qui, par notre bouche, vous fait entendre la parole du salut. » — *Pro Christo legatione fungimur, tanquam Deus exhortaretur per nos.* (2 Cor. 5. 20.)

Et telle doit être, en effet, la disposition de véritables et sincères chrétiens, qui ne pensent et n'agissent en toutes choses que d'après les principes de la Foi, ne mettent point leur confiance dans les hommes, et n'établissent point leur appui sur un bras de chair!! — Ils savent que les hommes peuvent, tout au plus, servir d'instruments à la miséricorde de Dieu et à la charité de Jésus-Christ! Et voyez, N. T. C. F., comme ces instruments, quelque beaux et parfaits qu'ils puissent être, se succèdent dans la main de Dieu! Votre Eglise de St. Hyacinthe n'est que d'hier: et déjà voici usé à son service deux de ces instruments de la divine bonté des mieux choisis!

Votre premier évêque, cet homme si rempli de piété et de toutes sortes de vertus, meurt comparativement jeune encore, et dans des circonstances qui, humainement parlant, semblaient exiger qu'il vécût!! Son Successeur, homme également distingué sous tous les rapports, qui en venant prendre l'Administration du Diocèse, vous apportait la joie et la confiance, vit à la vérité, et Nous l'espérons, vivra longtemps encore, malgré le poids de ses souffrances et de ses infirmités; mais il est resté en position au milieu de vous, juste le temps qu'il fallait pour vous fournir l'occasion d'apprécier toutes ses belles et grandes qualités!!

Il faut bien le reconnaître, N. T. C. F., ce sont là de ces rudes et fortes épreuves qui constituent invariablement le cachet que Dieu imprime à ses œuvres, afin que les hommes dont il daigne se servir pour seconder les desseins de sa Providence, ne puissent jamais être tentés de s'en croire les auteurs, et de se les attribuer! L'Église de St. Hyacinthe, dont il va, sans doute, merveilleusement à votre foi de considérer la fondation encore récente comme l'œuvre de Dieu, devait donc, Elle aussi, le porter ce divin cachet de l'épreuve, dont la main de Dieu a pris soin de lui graver l'empreinte, en enlevant si tôt à son respect et à son amour ses deux premiers Evêques!! Ils sont passés, et bien rapidement passés, ces deux hommes éminents!... Et voici qu'à leur place Dieu en suscite un troisième, qui ne fait aucune difficulté de vous avouer en toute simplicité de cœur, qu'il se sent bien loin de les égaler en mérite personnel! Et cependant, aux yeux de votre foi éclairée et soumise, il n'en est pas moins destiné, lui aussi, à être pour vous un autre instrument des bontés et des miséricordes du Seigneur. Voilà pourquoi ces événements comme ceux auxquels Nous venons de toucher, qui seraient dans les choses humaines, de nature à répandre tant d'agitation et de trouble, vous trouvent pourtant si tranquilles et si calmes... Vous croyez à l'action et à la sagesse de la Providence: vous savez que Dieu éprouve et châtie ceux qu'il aime: vous espérez en sa bonté: et le calme dont vous jouissez est le doux fruit de votre foi et de votre espérance.

En présence de si belles dispositions, Nous Nous prenons à regretter, en quelque sorte, N. T. C. F., les craintes, les tâtonnements et les hésitations, que Nous avons éprouvées à l'idée de devenir votre Pasteur, et de Nous voir chargé de l'immense responsabilité du soin de vos âmes. Car vous Nous forcez d'entretenir l'espérance que l'Épiscopat ne sera point pour Nous une œuvre trop pénible et trop laborieuse! Le pasteur n'éprouve-t-il pas en effet d'autant moins de soucis et de fatigues à l'endroit de son troupeau, que ses brebis se montrent mieux préparées à le reconnaître, à le suivre, et à écouter sa voix avec attention et docilité? Et Nous eût-il été possible de ne pas apercevoir, en paraissant hier au milieu de vous, que c'est ainsi que, par la grâce de Dieu, vous êtes disposés à vous montrer envers Nous? N'est-ce pas assez pour le prouver, de ce si grand et si universel empressement à venir recueillir la première bénédiction que comme votre Evêque il Nous était donné de verser sur vous?..... Qu'il soit donc mille fois béni, le Dieu qui étant le Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ, est, par cela même, le Père des miséricordes, en même temps que le Dieu de toute consolation, qui daigne ainsi Nous consoler et Nous fortifier! *Benedictus Deus, et Pater Domini Nostri Jesu Christi, Pater Misericordiarum etc.* [2 Cor. 1.]

Et puis, N. T. C. F., que dirions-Nous qui pût exprimer tout l'espérance que font naître en notre âme ces deux associations d'hommes éminemment chrétiens, qui se sont formées dans la ville épiscopale, et que Nous pourrions Nous exempter de désigner ici d'avantage, parce que déjà, sans doute, vous avez compris que Nous voulons parler des Conférences de St. Vincent-de-Paul et de l'Union Catholique.

Un Evêque respire et se sent à l'aise, quand il voit ses ouailles marcher d'elles-mêmes dans les sentiers de la charité, de la justice et de la vérité!! Nous bénissons donc avec toute l'effusion de notre cœur, les œuvres faites dans l'esprit et sous l'inspiration du grand Saint, dont le nom est depuis longtemps identifié avec toutes les entreprises qui ont pour fin de soulager les maux et les misères corporelles. Le Christianisme, voyez-vous, c'est le produit de l'anfour et de la charité! Et qui dit Vincent-de-Paul, dit la personnification la plus parfaite, dans l'être humain, de cette vertu plus grande que la foi et l'espérance, parce que la charité, c'est l'essence de Dieu même; *Deus charitas est!!* Et notre bonheur est grand, à espérer que ceux qui se sont ainsi faits les serviteurs de Jésus-Christ souffrant dans la personne de leurs frères affligés ou infirmes, sont de véritables et fidèles disciples de St. Vincent-de-Paul, et, par conséquent, les enfants bénis de la divine charité.

Mais autaut l'âme s'emporte sur le corps, autaut les œuvres entreprises dans le but de soulager les maux spirituels,

on de les empêcher de se propager, l'emportent-elles sur celles qui tendent au soulagement des maladies et des misères corporelles! Et vous ne l'ignorez pas, N. T. C. F., même chez vous, le bien n'est point sans quelque mélange de mal: et vous gémissiez sans doute, à la pensée qu'il s'est malheureusement trouvé parmi vous quelques hommes, en très petit nombre il est vrai, aveuglés par leurs passions et entraînés par leur faiblesse, qui se sont laissés séduire par l'esprit du désordre et du mensonge, qui ont osé s'insurger contre Dieu et contre son Christ, incarné et personnifié dans son Eglise! Il y avait certainement en cela plus qu'une hérésie, N. T. C. F.!! Et Dieu ne le souffrait, selon la pensée de l'Apôtre, que pour fournir à ceux qui lui sont fidèles, l'occasion de manifester leur foi et leur zèle pour la vérité!! Aussi, qu'il fut beau le jour où une jeunesse pleine de la sève et de la vigueur des enseignements religieux, se formant en une phalange serrée, venait s'offrir à la religion comme ses champions dévoués, disposée à inscrire sur son étendard et à jeter en défi à la face de l'ennemi contre lequel elle s'appretait à lutter, la devise de la céleste milice combattant contre le prince de l'orgueil et le père du mensonge: *Quis ut Deo? Qui est semblable à Dieu??*

Telle a été, N. T. C. F., l'origine de l'Union Catholique de St. Hyacinthe, qui, au huit décembre dernier, débutait dans son noble et saint apostolat, en appelant pour lui ouvrir son champ et lui tracer sa ligne d'opération, le Prêtre distingué entre tous les prêtres de ce diocèse, dont elle accueillait avec une approbation pleine d'enthousiasme, les paroles éloquentes et persuasives qu'il lui adressait, pour lui démontrer que son premier devoir comme son premier intérêt, c'est l'amour et le zèle de la vérité catholiquement comprise et mise en pratique... N'est-ce pas, N. T. C. F., que si une faute fut jamais commise par vous à l'endroit des principes et des crimes orthodoxes, faite aujourd'hui peut-être amèrement regrettée, il y a eu ample réparation dans l'acceptation si franche et hautement manifestée, de ce beau programme tracé de main de maître par l'Union Catholique, qui s'est ainsi modestement constituée la servante et l'auxiliaire de l'Église, pour la fin si grande de contribuer de toutes ses forces à défendre et propager les saintes doctrines, et qui, par cet acte d'humble soumission à une autorité qui n'est rien moins que celle de Dieu même, s'est grandie de toute la proportion de son abaissement en présence de l'Éternelle Vérité? *Qui se humiliat exaltabitur*, quiconque s'abaisse sera élevé. Et c'est bien ici le lieu de l'appliquer en toute assurance, N. T. C. F., cet aphorisme de l'Évangile, qui sert de fondement et de base à toute grandeur chrétienne... Et comment ne pas bénir d'une triple bénédiction une si utile et si précieuse association, formée pour un but qui doit la rendre si chère au cœur d'un Evêque, dont le premier et principal devoir est de travailler, selon l'injonction si formelle et si pressante de l'Apôtre adressée à tous les Evêques en la personne de Timothée, à assurer l'intégrité du dépôt de la Foi. *O Timothee! depositum custodi.*

Si toutes ces réflexions et ces considérations que Nous finies d'abord en vue de Nous-même, et que Nous écrivions ensuite sous l'œil et en la présence de Dieu dans le dessein de vous en faire part, n'avaient point suffi à ranimer et à relever notre courage un peu chancelant en présence du si grave événement qui vient de marquer notre vie, Nous vous l'avouons, N. T. C. F., Nous Nous estimerions tout-à-fait indignes de la charge de pasteur de vos âmes: et jamais Nous n'eussions dû être choisis pour devenir votre Evêque! Car un évêque doit être un homme de force et d'énergie... Et comment ne pas Nous apparaître à nous-même, comme entaché de faiblesse et de pusillanimité, si les belles et nombreuses ressources de tout genre, dont il a plu à Dieu enrichir le Diocèse de St. Hyacinthe, ne Nous avaient point inspiré confiance?

À Dieu ne plaise cependant, N. T. C. F., que Nous laissions jamais s'effacer en Nous les premières impressions que nous ressentimes à la pensée du fardeau qui allait peser sur Nous, et qui se présentait à notre imagination un peu effrayée, comme portant en épigraphe ces mémorables paroles de l'un des plus grands docteurs de l'Église. *Grandis honor, sed grave pondus.* Grand honneur, mais lourd fardeau!

Ces impressions de crainte et de frayeur que Nous désirons garder en notre âme, serviront à Nous faire suivre invariablement les voies de la prudence et de la sagesse, dans lesquelles Nous devons toujours marcher devant vous, pour vous conduire sûrement au salut de vos âmes. Elles serviront aussi à Nous rappeler que c'est en Dieu, et non point en Nous-même qu'il faut placer notre espérance: *ut non simus fidentes in nobis, sed in Deo!* (2 Cor. 1. 19.) C'était la disposition avec laquelle St. Paul prêchait l'Évangile, et remplissait toutes les fonctions de son apostolat..... Dieu

Nous fasse la grâce d'avoir au moins cela de commun avec le grand Apôtre, et daigne nous accorder une goutte de son amour pour Jésus-Christ, une ombre de son zèle et un rayon de sa charité pour les âmes: et Nous aurons quelque titre à être compté pour le troisième Evêque de St. Hyacinthe!!! Car alors Nous serons véritablement le modèle aussi bien que le pasteur de notre troupeau. *Fornia facti grevis ex animo.* (St. Pierre Rom. 5. 3.) Et quand apparaîtra Jésus-Christ, le Prince des Pasteurs, Nous recevrons tous ensemble une couronne qui ne se flétrira jamais. *Et cum apparebit principis pastorum, percipietis immarcescibilem gloriam coronam.* (Ibid. v. 4.)

Soumis et obéissant aux ordres et aux décrets de la Providence, Nous vivrons donc et travaillerons désormais au milieu de vous, N. T. C. F., pour attendre la réalisation de ce vœu de notre âme et de notre cœur d'Evêque. Et notre espoir ne sera pas un vain espoir! Nous en avons pour garant votre respect et votre docilité pour vos pasteurs; vos vertus morales, votre soumission et votre obéissance en toutes choses aux lois de Dieu et de son Église.

Nous Nous sentons ici interrompu, N. T. C. F., par une observation qu'il Nous semble entendre faire à plusieurs des prêtres les plus respectables du Diocèse, qui nous font remarquer qu'il y a ici comme toujours un revers à la médaille, et que ses deux faces sont loin d'être également brillantes. Ils admettent volontiers que sous le rapport spirituel, l'Église de St. Hyacinthe est bien en effet dans un état à faire concevoir les plus belles espérances. Mais ils ajoutent et il faut avouer que ce n'est point sans raison, que le côté des affaires matérielles ou temporelles ne présente nullement un aussi bel aspect.

À cela nous répondrons, pour le moment, que, puisque cette jeune Église a suivi l'ordre et la voie tracée par Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même, en cherchant d'abord le royaume de Dieu et la justice, le reste lui reviendra certainement par surcroît. *Quærite primum regnum Dei et justitiam eius; et cetera hominia adjicientur vobis* (Math. 6. 33). Nous ne voulons, en conséquence, aucunement Nous troubler de l'état de ses affaires temporelles, Nous abandonnant entièrement, à ce sujet, à vos bonnes dispositions, et surtout à celle du désintéressé Clergé du Diocèse, qui, déjà à notre connaissance, s'est montré disposé à venir en aide à son Evêque avec une bonne volonté, une générosité dignes d'éloges et d'admiration.

Terminons, N. T. C. F., cette lettre déjà si longue, que Nous vous avons adressée dans les sentiments de la charité de Jésus-Christ, aussi bien que dans la conviction bien sincère de notre faiblesse et de notre indignité, en Nous remettant tous ensemble pour nos besoins, nos affaires et tous nos intérêts spirituels et temporels, aux soins et à la protection de l'Auguste Marie, la Vierge Immaculée, notre Mère vénérée et chérie, notre puissante Avocate, notre bienveillante médiatrice auprès de son doux Jésus, le Sauveur de nos âmes, puisque c'est par Elle, selon la parole de St. Bernard, élevée presque au rang de doctrine par le si pieux et si saint Pontife qui gouverne aujourd'hui l'Église, que Dieu veut nous dispenser tous ses dons et toutes ses grâces: *totum voluit nos habere per Mariam!!*

Adressons aussi nos supplications au patron providentiellement donné à Notre Église, au glorieux Saint Hyacinthe, afin que ce grand Saint nous obtienne à tous son dévouement à la cause de Jésus-Christ, et sa dévotion si tendre et si filiale envers Marie. Nous Nous recommandons enfin, en vous recommandant vous-mêmes, à la protection de tous les Saints Anges que Dieu a préposés à la garde de nos personnes, aussi bien qu'à la garde de tout ce qui, dans l'ordre providentiel, peut intéresser sa gloire et notre salut.

Enfin, N. T. C. F., pour prendre congé de vous, Nous vous dirons comme l'Apôtre en terminant sa seconde Epître aux Corinthiens: Soyez dans la joie du Saint-Esprit: travaillez à vous rendre parfaits dans toutes les vertus chrétiennes; consolez-vous et édifiez-vous les uns les autres; soyez unis d'esprit et de cœur: vivez dans la paix; et le Dieu de paix et d'amour sera avec vous. Saluez-vous les uns les autres par un saint baiser en Notre-Seigneur!! Et Nous, Nous vous souhonnons de tout notre cœur, que la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ, l'amour de Dieu, et l'unction du St. Esprit demeurent en vous tous!! *De cetero, fratres, gaudete, perfecti estote etc, etc. Amen,* ainsi soit-il. (2. Cor. 13. v. 11, 12, 13)

À ces causes et pour ces fins, le Saint Nom de Dieu invoqué, Nous avons réglé et ordonné, régions et ordonnons ce qui suit: 1° Rien n'est changé dans la discipline du Diocèse; et Nous voulons qu'elle soit absolument, pour aussi longtemps qu'aucune modification canoniquement opérée ne l'aura altérée, ce qu'elle était au moment de la démission de notre illustre Prédecesseur; 2° Nous renouvelons et confirmons,

tant qu'il peut être nécessaire de le faire, les pouvoirs et les facultés spirituelles, accordés par écrit et non révoqués par notre Illustre Prédecesseur, soit au-dedans, soit au-dehors du Diocèse ;

3° Nous autorisons, jusqu'à révocation, les curés et missionnaires du diocèse, chacun pour sa paroisse ou mission, à faire prêcher, et à faire confesser avec juridiction ordinaire dans les temps ordinaires, et avec pouvoir d'absoudre des cas réservés à Nous-même ou au Souverain Pontife dans les temps de concours de dévotion publique, tous les prêtres du diocèse, ainsi que ceux des autres diocèses de la province ecclésiastique de Québec, qui leur seront personnellement connus, pourvu qu'ils ne soient liés d'aucune censure, et qu'ils soient actuellement employés par leur évêque, à un ministère comportant une juridiction ;

4° Pendant les cinq dimanches qui suivront la lecture du présent Mandement à être faite selon que marqué plus bas, dans toutes les Eglises et Chapelles où se fait un office public, et dans les Communautés après la messe de régie, le Prêtre qui aura chanté ou dit la messe dira tout haut avec l'assistance, immédiatement après la messe, avant de quitter l'autel, cinq Pater et cinq Ave, à notre intention ;

5° Pendant un mois, à compter du jour où il aura lu le présent Mandement on son dispositif, chaque Prêtre du Diocèse afin de recommander à la grâce de Dieu notre personne et notre administration, ajoutera, en disant la Sainte Messe, aux Oraisons de Rubrique, et aux jours où la Rubrique le permettra, la collecte de la messe qui se trouve parmi les messes votives du Missel Romain sous le titre : In Anniversario Electionis seu Consecrationis Episcopii ;

6° On continuera à faire, jusqu'à nouvel ordre, les Prières prescrites par Notre Illustre Prédecesseur pour le chef de l'Eglise, en y mettant une piété et une ferveur toute spéciale, à cause des angoisses plus pénibles que les événements du jour doivent nécessairement faire éprouver à cette Auguste Victime des complots et des machinations de la malice des hommes et des fureurs de l'enfer.

Sera le présent Mandement lu et publié en chapitre dans toutes les Communautés Religieuses, et au prône dans toutes les Eglises et Chapelles du Diocèse, où il y a office public, le premier dimanche après sa réception.

Donné à St. Hyacinthe, sous notre seing et le contre-seing de notre Secrétaire, le premier août, mil huit cent soixante-six.

CHARLES, Evêque de St. Hyacinthe. Par Mandement de Monseigneur, L. Z. MOREAU, Prêtre, Secrétaire.

sente pas d'obstacles à la réalisation de ce projet, car les montagnes sont détournées ; elle passe sur le bord des lacs, et il n'y aura que quelques ponts à faire.

Les colons de Beauport, Charlesbourg, et même quelques citoyens de la ville, demandent ce chemin, et ce n'est pas seulement pour ouvrir cette voie aux habitants du lac St. Jean, mais c'est pour leur faciliter la colonisation des terres en arrière de Stoneham, où le sol est fertile et très-propre à la culture.

L'arpentage de ces terres n'est pas encore fait, ce qui en paralyse la colonisation, car ceux qui veulent s'établir là, craignent qu'ensuite lorsque le gouvernement aura divisé les lots, ils ne soient expropriés. Le gouvernement a compris l'importance d'un chemin d'été, car il a voté une appropriation de \$1200, pour commencer les travaux, et des ouvriers sont déjà partis pour y travailler.

Mais qu'est-ce que \$1200 pour un travail de cette importance ? C'est à peine si avec cette somme, on pourra faire deux lieues. Si le gouvernement pouvait augmenter cet octroi, il rendrait un véritable service à la population du comté de Québec, et à celle du comté de Chicoutimi.

On calcule que le coût probable de l'achèvement de ce chemin sera de £10,000, ou avec un don annuel de \$1200, ce ne sera pas avant quinze ans que ce chemin sera parachevé, et pourtant il est d'une importance majeure, d'une nécessité absolue.

Nous espérons donc que s'il est au pouvoir du gouvernement d'augmenter l'appropriation, il le fera sans hésiter, si ce n'est pas cette année, au moins l'année prochaine.

Nominations.

SECRETARIAT PROVINCIAL, (EST.) OTTAWA, 11 août, 1866.

IL A PLU à SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL d'associer les Messieurs suivants à la Commission de la Paix, savoir :

Dans et pour le district de Québec :—Henry Gunn, de Québec, et Michel Guillaume Baby, de Québec, écuvers.

Dans et pour le district de Gaspé :—Thomas Fraser, du Mont-Louis, écuver.

Dans et pour le district des Trois-Rivières :—François Xavier Ovide Méthot, de St. Pierre Les Bequets ; Placide Nault, de St. Pierre Les Bequets ; Thomas Martin, de Ste. Eulalie, et Calixte Verbonneur, écuvers.

Dans et pour le district de Saguenay :—Frédéric Bélanger, de Moisie, écuver.

Dans et pour le township de Bedford :—James H. Smith, de St. Armand, et Gilman Cross, de St. Armand, écuvers.

Il a aussi plu à SON EXCELLENCE faire les nominations suivantes, savoir :

Mr. Joseph Clarkson, évaluateur dans et pour la municipalité locale de la paroisse de Ste. Sophie, dans les comtés et district de Terrebonne, en remplacement de John Morison, qui ne peut agir.

Messieurs Edmund Harvey, de Newport, Augustus Hurd, de Newport, et Moise Roy, de Auckland, évaluateurs dans et pour la municipalité locale de Newport, Ditton, Chesham, Clinton et Auckland, dans le comté de Compton, dans le district de St. François.

QUARTIERS GÉNÉRAUX. OTTAWA, 10 août 1866.

ORDRES GÉNÉRAUX.

MILICE VOLONTAIRE.

COUR D'ENQUÊTE-CORNWALL.

No. 1.

Les procédures d'une Cour d'Enquête, récemment assemblée à Cornwall, pour examiner les circonstances relatives à une émeute qui a éclaté dans le camp à cette place, ont été transmises par le Major Général Commandant, à son Excellence le Commandant en Chef, qui a bien voulu ordonner la publication des remarques suivantes :

Il appert clairement par les témoignages que la discipline du bataillon administratif à Cornwall n'était nullement recommandable.

1. Un sous-officier mentionne qu'il avait bu dans la cantine avec deux officiers. Si telle était l'habitude dans le bataillon, il n'est pas surprenant que les officiers aient eu si peu d'influence sur les hommes sous leur commandement ; car c'en est une qui est certaine de détruire toute discipline.

2. Un autre témoin mentionne qu'il a été en fonction comme sentinelle les trois derniers jours de la semaine, jusqu'à trois heures a. m., le lendemain matin, c'est-à-dire pendant neuf heures consécutives.

3. Le Lt.-Col. Hawkes dit dans son témoignage, que la raison l'a empêché de découvrir les hommes qui ont tiré avec leurs carabines dans la nuit du trois Juillet, est qu'ils s'en étaient servis pour tirer des cartouches à poudre le matin du trois Juillet. C'est-à-dire que le Lt.-Colonel Hawkes permettait à ses hommes de rapporter leurs carabines aux râteliers après avoir tiré, sans les avoir nettoyés. Cette conduite est tout à fait reprochable, et il n'est pas du tout surprenant que les carabines entre les mains des volontaires, deviennent de nulle valeur, si une telle pratique est permise par le Lt.-Colonel d'un bataillon de volontaires, qui a eu une expérience considérable dans le service régulier.

Les témoignages donnés devant cette cour sont très contradictoires, mais ils tendent à démontrer qu'il y a eu des coups de feu et par les Volontaires d'Ottawa et par les hommes du régiment d'Hochelega. Mais tout en exprimant sa condamnation la plus forte d'une conduite si indigne d'un soldat, son Excellence doit remarquer que si sa discipline générale du Bataillon Administratif eût été meilleure, un événement aussi regrettable n'eût probablement pas eu lieu.

No. 2.

Brigade d'Artillerie de Garrison, Montréal.

Les membres de l'ancienne Batterie d'Artillerie de Garrison de Montréal qui par l'Ordre Général No. 1 du 25 Mai dernier, a été

transférée à cette Brigade, ayant donné les six mois d'avis prescrits pour se retirer de la Force Volontaire, cette Batterie est rayée de la liste de la Milice Volontaire.

La résignation du Lt. Colonel Hogan, Artillerie Volontaire de Montréal, est par le présent acceptée, ayant la permission de se retirer, retenant son grade.

Mexique.

Le steamer Daniel Webster, parti de Vera Cruz le 31 juillet, est arrivé avant hier à New-York. Il nous apporte des journaux de la capitale du Mexique allant jusqu'à la date du 27 et contenant des nouvelles très intéressantes. Nous en empruntons le résumé à la revue de quinzaine de l'Ère Nouvelle.

CHANGEMENTS MINISTÉRIELS.

On parlait, depuis quelque temps, d'importantes résolutions de l'empereur Maximilien ; mais les bruits de ce genre ont tant de fois circulés sans se réaliser, que nous avions jugé plus prudent d'attendre l'événement.

Il s'est produit enfin, sous forme de trois décrets insérés au journal officiel.

Le premier nomme ministre de la guerre M. le général Osmont, chef d'état-major général du corps expéditionnaire.

Le second confie la direction du ministère des finances à M. l'intendant Friant.

Le troisième supprime le département du Fomento et rattache cette branche d'administration au ministère de l'intérieur.

Ces trois décrets sont accompagnés par la note suivante :

« Pour obtenir dans le plus bref délai la pacification complète et durable du pays, les circonstances actuelles paraissent réclamer l'unité d'action et d'idées qui, dans toutes les époques de crise enregistrées par l'histoire, ont toujours été le remède le plus efficace. L'empereur, convaincu que les garanties nécessaires à la société mexicaine pour recouvrer la prospérité avec la pacification et réaliser d'importantes améliorations matérielles, exigent cette unité complète, a confié le portefeuille de la guerre au chef d'état-major du corps expéditionnaire, et celui des finances à l'intendant en chef.

« Ces mesures, en harmonie du reste avec la mission de S. M. l'impératrice, démontreront que le gouvernement marche d'accord avec ses glorieux alliés, et qu'il fait tous les efforts que la nation a le droit d'exiger de lui, pour activer la pacification du pays.

« Si tous les bons Mexicains, comme nous le croyons, s'unissent à l'ombre du drapeau patriotique arboré par l'empereur, en oubliant les vieilles et odieuses dimensions de parti qui ont fait tant de ravages, la nation atteindra sans aucun doute la prospérité à laquelle la destinée la Providence et sa situation géographique.

M. le général Osmont et M. l'intendant Friant apportent aux affaires l'ensemble de conditions le plus rare et le plus propre à assurer le succès de leur administration. La tâche la plus rude dans les circonstances actuelles, incombe à M. Friant : mais son expérience et son caractère sont à la hauteur de cette tâche. Le fait seul qu'il a consenti à l'accepter est une garantie suffisante qu'il saura la remplir, en dépit de ses difficultés.

En outre, le ministère de la justice a été transformé en simple sous secrétariat.

Le nombre des ministres en titre demeurerait donc réduit à trois : MM. Osmont à la guerre, Friant aux finances et Salazar Ilarregui à l'intérieur. L'unité d'action n'en sera que plus facile et plus complète.

LA CONSPIRATION.

Le 12 juillet, le journal officiel publiait un décret impérial établissant le séquestre sur les biens du général Santa Anna au Mexique.

Le 14 et le 15 courant, il a été opéré, dans la capitale, une série d'arrestations, que le gouvernement a rendues publiques, et qu'il a fait suivre de la publication de deux lettres saisies parmi les papiers de deux personnes déportées.

NOUVELLES D'EUROPE.

ARRIVÉE DU SS. NEW-YORK.

Le Parlement anglais prorogé.—Les frontières de la France.—Napoleon a demandé une rectification.—Nouvelles importantes d'Italie.

ASPBY BAY, 12.—Le câble a été posé à travers le golfe St. Laurent et fonctionne parfaitement.

ST. JEAN, N.-B. 13 août.—Le steamer New-York est passé devant le Cap Race, vendredi après midi, en route pour New-York.

Les nouvelles qu'il apporte ont été en partie dévancées par le câble.

Dans la Chambre des Communes on a refusé de voter £50,000 pour augmenter les fortifications de la Tamise.

Napoleon est à Vichy.

L'escadre de Toulon est partie pour Hijères.

Le but de ce voyage est d'exercer les marins.

L'amiral Persano a demandé une cour martiale pour s'enquérir des causes qui ont amené le désastre de Lissa.

Un décret royal promulgue la constitution Italienne et met fin au concordat qui existait entre l'Autriche et le St. Siège.

Le gouvernement du Schleswig Holstein a reçu ordre de se préparer pour l'élection des membres que ces duchés auront à envoyer dans le Parlement Allemand.

Un armistice de quatre mois a été signé entre l'Autriche et la Prusse.

Les souverains de Bade, de Darmstadt et du Saxe Meiningen ont sollicité un armistice du roi de Prusse.

La Franconie supérieure est tombée au pouvoir des Prussiens.

Le roi de Prusse a refusé de recevoir l'envoyé du roi de Hanovre.

L'armistice entre la Bavière et la Prusse devait commencer le 2, et se prolonger pendant trois semaines.

Les prussiens ont bombardé Wurtzbourg et ont été repoussés.

L'Autriche paiera à la Prusse 75 millions de florins pour l'indemniser.

New-York, 13 août.—Par le câble transatlantique, on a reçu hier soir des nouvelles de Liverpool, de Londres, de Paris, de St. Petersburg, de Cronstadt et de Bucharest en date du 11 courant.

Le Parlement anglais a été prorogé le 10. Dans le discours du Trône, la Reine Victoria recommande la paix et l'observation de la neutralité. Elle remercie le gouvernement américain de la manière dont il s'est conduit dans la dernière excursion féminine en Canada, et

exprime la joie que lui fait éprouver le succès du câble transatlantique.

Napoleon a demandé à la Prusse la rectification des frontières de la France et de les étendre jusqu'au Rhin comme elles étaient avant 1814.

Les préparatifs militaires et navals qui ont été signalés portent à croire que l'empereur fera la guerre si sa demande n'est pas accordée volontairement.

Un journal semi-officiel de Berlin recommande à la Prusse de reconstruire l'Allemagne autant que possible sur la base de la préservation des droits constitutionnels des Etats qui lui seront annexés.

Les familles royales déposées sont maintenant en route pour Berlin.

Les troupes italiennes ont pris position sur la ligne de la rivière Tagliamento. Le gén. Ciadini dit que c'est la meilleure position défensive, mais d'autres affirment que c'est simplement la ligne de démarcation que l'Autriche a exigé avant l'armistice.

La fin de la suspension des hostilités entre l'Autriche et l'Italie arrivera à 4 heures, le 11 courant.

Napoleon et Victor Emmanuel sont d'accord sur la politique à suivre en Venétie. Un armistice a été conclu entre l'Italie et l'Autriche sur la base de la cession de la Venétie à l'Italie.

L'Italie a réduit son armée d'observation sur le Danube, et on pense que le Sultan approuve la promotion du prince Charles d'Hohenzollern à la dignité d'Hospodar en Roumanie.

L'escadre des Etats-Unis a été l'objet d'une grande réception impériale et populaire en Russie.

Le Czar a visité les vaisseaux à Cronstadt, et a fait dîner avec lui les principaux officiers. Après le dîner, l'empereur a proposé une santé à la prospérité des Etats-Unis.

L'impératrice du Mexique est arrivée à Paris.

St. PETERSBOURG, 12 Août.—Les officiers de la marine des Etats-Unis ont fait leur entrée officielle en cette ville hier, au milieu d'une grande pompe de réception. 50,000 personnes sont accourues à leur rencontre. Ils ont été salués par un magnifique discours, avec de la musique, les chants, le déploiement de pavillons. Partout régnait un grand enthousiasme.

BERLIN, 12 août.—La Prusse a informé l'Autriche qu'elle maintiendrait les droits de l'Italie à la Venétie.

BRUXELLES, 12 août.—Des nouvelles de Vienne disent qu'il y existe une grande excitation. 482 hommes doivent subir leur procès sur l'accusation de haute trahison. Le peuple s'est aggloméré dans les rues en criant à l'empereur François-Joseph « Abliquez ! Abliquez ! »

FLORENCE, 12 Août.—Un armistice de quatre semaines a été signé entre l'Autriche et l'Italie. Il coïncidera sa force après l'expiration de ce temps si aucun avis de sa cessation n'est donné par une des deux puissances à l'autre. Une ligne de démarcation a été tirée entre l'Autriche et l'Italie, et les Vénitiens qui ont été obligés d'émigrer de la Venétie comme partie de l'Empire d'Autriche, peuvent maintenant y retourner.

Les journaux officiels de Berlin s'opposent aux demandes de la France pour une extension de frontières.

LONDRES, 14 Août.—Le gouvernement Prussien a informé l'Empereur des Français que sa demande pour l'extension de son empire jusqu'aux rives du Rhin ne peut être accordée, et que le territoire prussien situé là ne sera jamais cédé à la France.

PARIS, 14 août.—Le Moniteur de ce matin prétend que la conduite de Napoleon, dans les dernières négociations, n'a été guidée que par ses efforts pour conserver la paix de son Empire et de toute l'Europe.

Ouvertures des Chambres Prussiennes.

Berlin, 6 août 1866.

Le comte de Stolberg a été élu président de la Chambre-Haute.

Voici le discours du roi :

Illustres, nobles et loyaux membres des deux Chambres de la Diète,

Maintenant que je vois rassemblés autour de moi les représentants du pays, j'éprouve, dans mon cœur, le besoin d'exprimer d'abord, à cette place même, ma reconnaissance et celle de mon peuple pour la bonté de Dieu, qui a secondé la Prusse dans les sacrifices graves, mais utiles, qu'elle s'est imposés, non-seulement en détournant de nos frontières les dangers des hostilités, mais en permettant aux armées du pays d'ajouter, par une rapide victoire, de nouveaux lauriers à sa gloire passée et de préparer la voie au développement national de l'Allemagne.

Avec la visible bénédiction de Dieu, la partie de la nation qui est capable de porter les armes a obéi avec enthousiasme aux ordres qui l'appelaient à la lutte sacrée entreprise pour défendre l'indépendance de la patrie. Notre armée héroïque, soutenue par quelques alliés fidèles, a marché de succès en succès, de victoire en victoire, à l'orient et à l'occident. Beaucoup de sang précieux a été répandu. Le pays pleure la perte de beaucoup de braves qui ont trouvé une mort héroïque en assurant le triomphe de notre drapeau sur toute la ligne qui s'étend des Carpathes jusqu'au Rhin. Il appartient au gouvernement et aux représentants du peuple d'unir leurs efforts pour cueillir les fruits d'une victoire si chèrement achetée.

Honorables Messieurs des deux Chambres de la Diète.

Mon gouvernement peut jeter un regard de satisfaction sur la situation financière de l'Etat. Une prévoyance attentive et une économie consciencieuse nous ont donné le moyen de surmonter les grandes difficultés financières qui ont été la conséquence naturelle des circonstances où nous étions placés. Quoique ces charges considérables nous aient été imposés dans ces dernières années par la guerre avec le Danemark, nous avons trouvé, dans les revenus de l'Etat, et dans le surplus qui restait en cause, le moyen de faire face aux dépenses de la présente guerre, et c'est la loi qui impose au pays l'obligation de les fournir.

Je suis certain que vous n'hésitez pas à voter les fonds nécessaires pour termi-

ner heureusement la guerre, et la fourniture des provisions en nature, tout en maintenant l'ordre et la sûreté dans les finances. Pendant ces dernières années, le gouvernement n'a pu s'entendre avec les représentants pour faire un règlement du budget. Il en résulte que les dépenses faites par l'Etat pendant cette période manquent de cette base légale qu'un budget régulier peut seul leur donner, et le reconnait. L'article 90 de la Constitution ordonne que le budget soit fixé annuellement par le mon gouvernement de concert avec les deux Chambres de la Diète.

Il est vrai que mon gouvernement a établi le budget pendant plusieurs années sans la base légale prescrite par cet article, mais cela n'a été fait qu'après un examen consciencieux, et la conviction acquise de concert avec la Diète, que la direction de l'administration, le paiement de créanciers de l'Etat et des fonctionnaires publics, le maintien de l'armée et des établissements nationaux sont des questions essentielles à l'existence même de l'Etat. L'adoption de cette ligne de conduite était donc une de ces nécessités inévitables auxquelles il faut se soumettre sans hésitation dans l'intérêt du pays et du gouvernement. J'aime à croire que les événements récents rétabliront un accord suffisant et nous aideront à obtenir un bill d'indemnité pour avoir administré le pays sans une loi destinée à régler le budget. La demande en sera faite aux représentants, qui l'accorderont volontiers, je l'espère, à mon gouvernement et par ce moyen le conflit qui a existé jusqu'à présent se terminera d'une manière définitive.

Comme on peut s'y attendre, la position politique de l'Allemagne comporte maintenant une extension des frontières de l'Etat et l'établissement d'une armée fédérale. Cette armée sera sous la direction de la Prusse, et les frais en seront répartis proportionnellement entre tous les membres de la Confédération. Les projets de lois relatifs à la convocation d'une assemblée fédérale des représentants du peuple seront soumis sans délai à la Diète.

Messieurs, vous savez très bien que toute l'Allemagne comprend l'importance de ce projet qui m'amène aujourd'hui parmi vous. Puisse la Providence répandre ses bénédictions sur la Prusse dans l'avenir comme elle vient de le faire dans la période dont nous sortons ! Plaise à Dieu qu'il en soit ainsi !

—L'avis important qui suit a été publié dans la Gazette Officielle de samedi dernier :

Département du receveur-général, } Ottawa, 10 août, 1866.

On recevra des soumissions jusqu'au 10 du mois prochain dans ce Département pour l'achat de débetures provinciales, qui seront émises sous les dénominations de \$100, \$200, \$500 et de \$1000, et porteront 7 par cent d'intérêt payable semi-annuellement et rachetables au pair le 1er septembre, 1868. La soumission doit spécifier le taux et la dénomination que les acheteurs requièrent.

Des reçus de dépôts seront donnés par le receveur-général, et contre signés par le ministre des finances. Ces reçus seront en la possession des acheteurs jusqu'à ce que les débetures soient prêtes à être livrées. L'argent peut être payé à toute succursale de la Banque de Montréal et marqué au crédit du receveur-général. L'intérêt payé aux acheteurs commencera à courir le jour du dépôt, si la soumission est acceptée.

[Signé.] N. F. BELLEAU, receveur-général.

FAITS DIVERS.

MORT SUBITE.—Hier soir, vers 8 heures, Mr. William Laird, de la maison Laird & Telfer, est mort subitement d'une inflammation d'intestins.

—Le service anniversaire de feu J. Bte. Alain, Eccl., aura lieu jeudi, le 16 courant, à l'Eglise St. Jean-Baptiste.

Les parents et amis sont priés d'y assister.

NOYÉ.—Hier l'après-midi, un enfant de 12 ans, fils d'Hypolite Pouliot, forgeron de St. Roch, s'est noyé dans la rivière St. Charles.

NOYÉ à LA RIVIÈRE DU LOUP.—Samedi dernier, à la Rivière du Loup, le Révd. G. C. Irving, Ministre protestant de Lennoxville, s'est noyé en se baignant. Il était âgé de 38 ans.

—La Compagnie des Remorqueurs du St. Laurent a encore fait mettre à l'eau, hier matin, à la Pointe-Lévis, un magnifique steamer, destiné à servir entre Montréal et St. Lambert. Le Maid of Canada rassemble beaucoup de monde, et est de construction assez puissante pour servir de canonnière.

—Il est maintenant avéré que la Corporation de Québec appelle devant la Cour de Révision, du Jugement rendu par le Recorder le 8 du courant, par lequel était annulé le Règlement du 27 Avril dernier, concernant les cotisations et taxes.

LE MEURTRE à ST. ROCH.—Dans notre feuille de vendredi dernier, nous annoncions qu'un meurtre avait été commis à St. Roch par un nommé Wm. Church sur la personne de sa femme, Margaret Kelly. C'est sur la parole d'une personne mal informée que nous annonçons sa mort ; elle n'est morte que dimanche matin. Cet horrible crime laisse dans l'isolement et l'abandon une famille de six enfants dont le plus jeune n'est âgé que de quelques mois, l'aînée étant une petite fille d'environ 12 ans. Le Rév. M. Bolduc s'est, dit-on, chargé de faire donner les soins nécessaires à ce plus jeune enfant ; et les autres attendront, pour subsister, la main de la charité publique.

La défunte était catholique, et le meurtrier Church était protestant.

Hier matin, le Coroner Panet a procédé à l'enquête sur le corps de la défunte, à l'Hôpital de Marine. Le prisonnier Church y était sous la garde de l'agent de police secrète Bureau et du constable Pouliot. Plusieurs témoignages ont été entendus ; tous prouvent que le meurtre était dans de mauvaises habitudes d'ivrognerie, et de traitements cruels envers sa femme et ses enfants. Le jury a rendu contre le prisonnier un verdict de meurtre volontaire.

ACCIDENT DÉPLORABLE.—La paroisse de Ste. Claire a été plongée dans le deuil par la mort subite et inopinée d'un de ses membres les plus respectables et des plus estimés, Joseph-Théodore Fortier, cultivateur, Juge de Paix et membre du conseil municipal, Juge de paix l'ancien, le 6, à une séance du conseil municipal. Avec l'agrément de l'Assemblée, il fut décidé de s'absenter au milieu de la séance pour faire un voyage à Québec, d'où il revenait le lendemain en passant par Beauport, où il prit une charge de planches dont il avait besoin. Arrivé sur le haut de la côte, après avoir traversé le haut de la rivière Boyer, St. Charles, vers 5 h. du soir, son cheval prit vers le chemin, et toute la charge livra, se traînant sur le bord du fossé et faisant signe de venir à son secours.

Les voisins accoururent, le transportèrent à la maison de M. Pierre Chabot, qui était le plus rapproché du lieu de l'accident. Là, on put se faire connaître, et on commença à donner les soins les plus attentifs ; on s'empressa d'appeler ceux qui pouvaient soulager ses douleurs ; mais, au bout de vingt minutes, et avant leur arrivée, il expira dans de grandes souffrances. Des 54 heures du matin, mercredi, tous les habitants de la paroisse ont demeuré le défunt, attristé comme s'ils avaient perdu un frère, abandonnant la leurs travaux, se sont dirigés vers St. Charles pour en ramener le corps de leur ami et co-paroissien, et vendredi, 10 du courant, 52 voitures suivaient le corbillard à l'église de Ste. Claire, où presque tous les citoyens étaient réunis, avec plusieurs membres du clergé, et manifestant par les tristesses peintes sur toutes les figures, par leurs larmes et par leurs prières ferventes, combien M. Joseph-Théodore Fortier était estimé et méritait d'être. M. Fortier était âgé de 38 ans. Il appartenait à une des familles les plus honorables de Ste. Claire ; sa mort laisse un grand vide dans la paroisse, et c'est une perte irréparable pour sa famille dont il était le protecteur et le soutien. Il laisse une épouse éplorée, digne de toute son affection, 6 enfants en bas âge, une vieille mère dont il faisait la consolation, 5 frères, dont un, le Rév. M. F. Narcisse Fortier est curé de St. François, à l'Orléans, et une sœur, que sa mort plonge tous dans la douleur la plus profonde, parce que tous s'aiment d'un amour véritablement fraternel.

Une seule chose cependant adoucit l'amertume de leurs chagrins, c'est que le défunt a toujours bien vécu. Sa conduite a toujours été exemplaire sous tous les rapports ; il remplissait exactement tous ses devoirs religieux et s'approchait très-souvent des sacrements, qui font les saints. Dieu, sans doute, l'aura trouvé prêt et aura voulu le récompenser de sa charité envers les malheureux.—(Continué.)

—La requête pour un bref d'habes corpus en faveur de Lamirande, a été discutée samedi devant Son Honneur le juge Mouniel, qui a refusé d'accorder le bref en autant que l'acte devant le magistrat n'est pas terminé, et que le prisonnier n'a pas encore été envoyé en prison pour y attendre son procès.—(Continué.)

LES ROUGES ET L'ANNEXION.—On lit dans le News de New-York l'entrefilet suivant :

Un corps nombreux de canadiens résidant aux Etats-Unis, s'est formé en association dans le dessein d'influencer les élections en Canada, où l'on doit former un parti annexioniste le premier septembre. Les agitateurs de ce mouvement se recrutent surtout parmi le parti rouge en Canada. Les canadiens à New-York tiennent de fréquentes assemblées. M. L. P. Foinfaine est le président de l'association.

CONVENTION DE PICKPOCKETS.—Une soirée curieuse s'est passée hier au quartier général de la police, dans Hubbert street. Dans la matinée, le Surintendant Kennedy avait fait circuler l'ordre que deux agents de chaque station se rendissent à midi à l'hôtel central, dans la salle du tribunal. En même temps, le capitaine Young prescrivait à toute la police de la ville d'arrêter tous les filous que l'on rencontrerait soit dans les cars, soit dans les rues.

Malheureusement cette partie du programme fut écartée ; le mot se répandit comme un traîné de poudre dans tous les repaires fréquentés par les voleurs, et la chasse fut peu productive. Les policemen ne purent se procurer que dix-huit sujets, qui furent amenés à onze heures.

C'était une curieuse réunion, et qui n'était pas moins intéressante, c'était de voir le sang-froid et l'impudence de ces coquins qui tous soriaient de l'idée et la trouvèrent fort plaisante. Ils furent rangés en ligne de bataille, et la revue commença. Les policemen débattèrent lentement devant eux, avec ordre de les regarder avec attention, de manière bien les reconnaître à l'occasion. Après que le surintendant leur adressa un speech très senti, où il leur dit qu'à l'avenir ils ne jouiraient plus de l'impunité relative dont ils avaient profité jusqu'ici ; qu'ils seraient arrêtés et traduits d'office devant les tribunaux, qu'ils même ils restitueraient les objets volés et les victimes ne portassent pas de plainte contre eux qu'antérieurement, suffisait à les protéger. En cas de la plus légère résistance, les agents avaient ordre de les bâtonner sans pitié et sans ménagement pour les envoyer à l'hôpital.

Après cette morale, ces messieurs furent congédiés et laissés libres de retourner à leurs occupations.

Cette scène est, paraît-il, le prélude d'une série de mesures rigoureuses que le gouvernement a décidé de prendre pour débarrasser la

GRANDE REDUCTION

SUR LES

MARCHANDISES DE COTON !!

Cotons nouveaux venant d'être recus et offerts aux taux de la baisse actuelle en Angleterre,

Montminy & Brunet Saint-Roch.

MONTMINY et BRUNET informent leurs pratiques et le public qu'ils viennent de recevoir par les derniers steamers d'Europe une grande quantité de Coton de toute espèce acheté pendant la baisse énorme qui a eu lieu sur ces effets sur les marchés anglais dans le cours du mois dernier, les acheteurs trouveront les prix bien bas, et la qualité des effets bien meilleure que par le passé. Ces effets consistent en Shirting, Coton des Indes, Coton Jaune, Coton de double largeur pour drap de lit, jaune et blanc, Indiennes, Coton filé blanc et bleu, Couvrepiéds blancs et de couleurs, et beaucoup d'autres espèces de coton.

—AUSI—

Une caisse de Toile fine en coupons de qualité supérieure et à bas prix.

—DE PLUS—

Un grand lot d'Étoffes à Robes offert à 25 p. 100 de réduction sur les prix du printemps.

MONTMINY et BRUNET, Coin des rues du Pont et des Fossés, Saint-Roch.

Québec, 23 juillet 1866—1535

NOUVEAU MAGASIN.

P. Couture et cie.

EN FACE DU

MARCHE JACQUES-CARTIER

Rue la Couronne, No. 36.

Le public trouvera le plus complet assortiment de MARCHANDISES SÈCHES qu'il y ait à Québec. Tous les goûts et toutes les classes d'acheteurs y trouveront satisfaction pour la qualité des effets et pour les prix qui défient toute compétition.

ACHETEURS, VENEZ VOUS ASSURER

ET VOUS SEREZ SATISFAITS!!

Venant d'être reçu :

- 10 CAISSES DRAPS FRANÇAIS,
12 caisses Casimires français,
8 caisses Tweeds des derniers patrons,
3 balles Flanelles de toute qualité,
15 balles Coton Jaune depuis 4d à 2s 6d,
15 balles Coton des Indes depuis 5d à 1s 2s.

A L'ANCIEN ETABLISSEMENT

DE

MM. P. COUTURE ET CIE.,

Rue de la Couronne, No. 37.

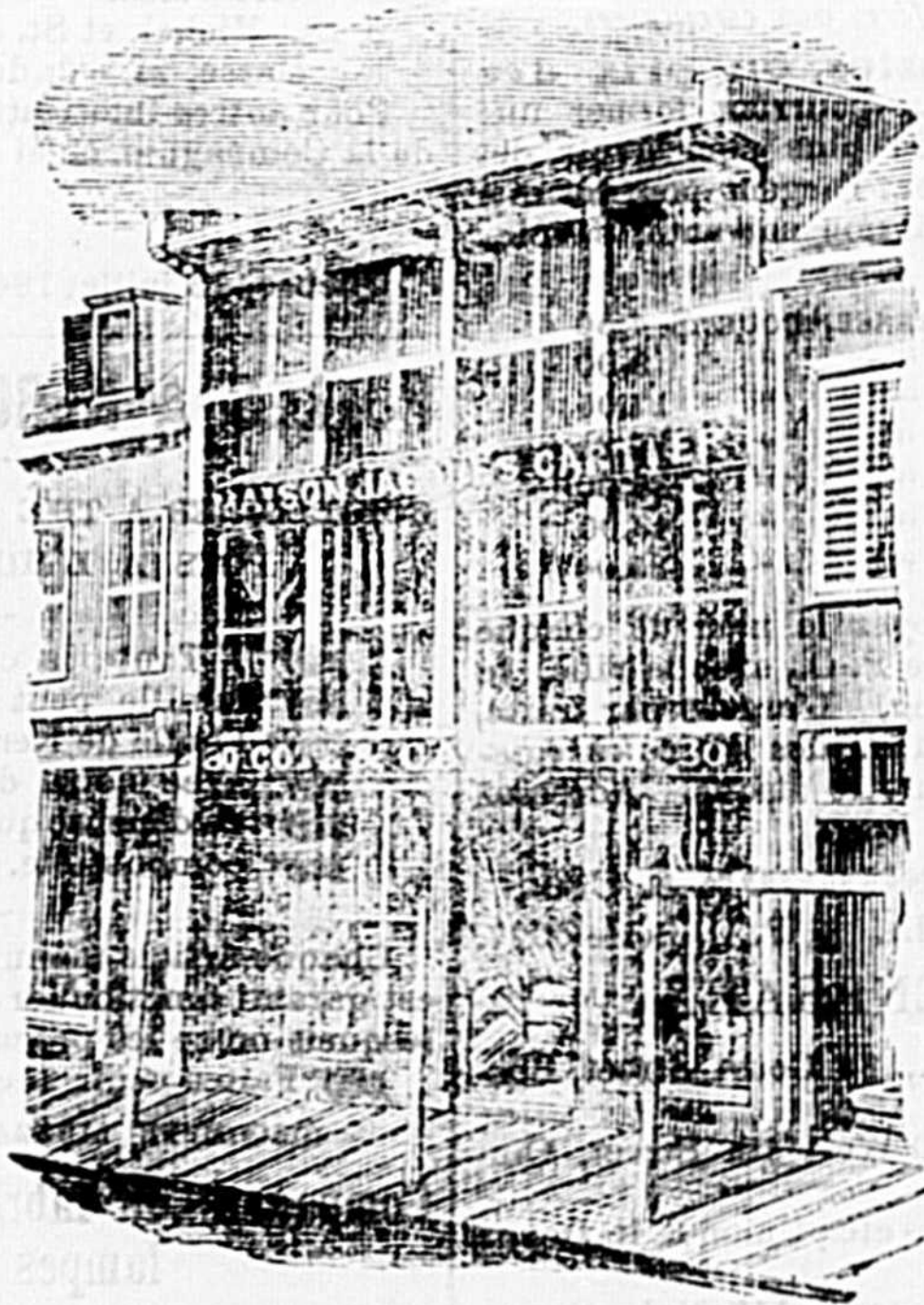
LES soussignés ont aussi augmenté d'une manière très-considérable leur DÉPARTEMENT DE HARDES FAITES où le public trouvera ce qu'il y a de mieux et au plus bas prix.

P. COUTURE & CIE.

11 juin—18661571

Marchandises Sèches !!!

MAISON JACQUES-CARTIER,



GRANDE REDUCTION

GRANDE REDUCTION

LES SOUSSIGNÉS ayant en main un lot considérable de MARCHANDISES SÈCHES provenant des différents fonds de BANQUEROUTE qui ont été vendus à ENCAN pendant la dernière saison, et ayant aussi complété leur assortiment du PRINTEMPS, annoncent aux consommateurs qu'il vendront, comme par le passé à des prix qui ne fera qu'augmenter la foule des acheteurs qui PATRONISE cette étable depuis longtemps.

COTE ET CATELIER,

N° 30 rue de la Couronne, St. Roch.

P. S.—Désirent particulièrement attirer l'attention de leurs nombreuses pratiques, sur un grand nombre d'articles français, qui consiste principalement en toile, qui ne se trouve qu'à leur établissement.

29 mai 1866—1429.

Dr. Chs. Trudel, RUE ET FAUBOURG ST. JEAN, N° 40. En face du cinquième anglais. Québec, 9 mai 1866. 12m.

CARTES A JOUER de tous les goûts, avec boîte ou sans boîtes. A vendre chez LEGER BROUSSEAU,

A Vendre.

LES six dernières années du COURRIER DU CANADA, complètes.

S'adresser à

EPIPHANE LEFRANÇOIS,

43, Rue des commissaires, St. Roch,

où à LEGER BROUSSEAU

Québec, 25 septembre 1865.

MAINTENANT EN VENTE A LA LIBRAIRIE DE LEGER BROUSSEAU.

NOUVELLE PUBLICATION D'UNE GRANDE IMPORTANCE.

LE NOUVEAU TESTAMENT

Notre-Seigneur Jesus-Christ

Traduit de la Vulgate en français avec des notes Explicatives, Morales et Dogmatiques pour en faciliter l'intelligence par

MGR. CHARLES-FRANÇOIS BAILLARDON, EVEQUE DE TLOA,

Administrateur de l'Archidiocèse de Québec.

Publié avec l'approbation et à l'invitation de tous les Evêques de la Province.

Imprimé par LEGER BROUSSEAU, 7, Rue Buade.

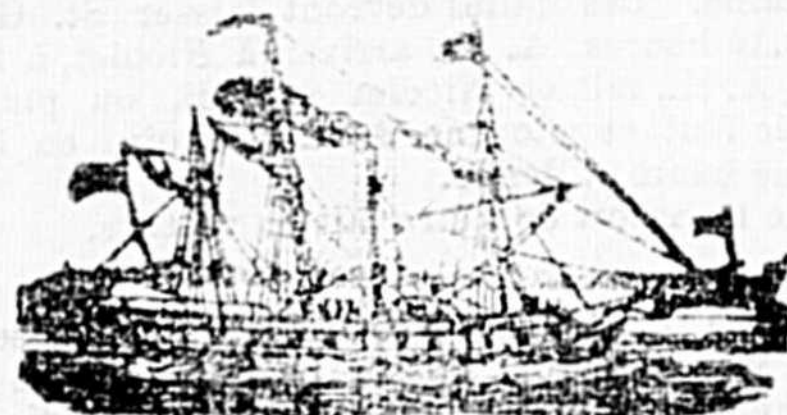
LE NOUVEAU TESTAMENT, dit l'auteur de cette traduction, dans son introduction, "c'est par excellence Le Livre des Chrétiens. Ce livre divin devrait donc se trouver dans la bibliothèque de toutes les familles chrétiennes, capables de le lire, et y tenir la première place.

Ce qui a empêché jusqu'ici un grand nombre de personnes d'avoir et de lire le Nouveau Testament, c'a été d'abord la difficulté de trouver une traduction approuvée comme elle doit l'être; puis la peine, et souvent l'impossibilité pour elles d'en comprendre le texte.

Ces deux difficultés sont levées par la traduction que nous annonçons aujourd'hui. L'autorité de celui qui la donne au public garantit la fidélité; et le grand nombre de notes dont il l'a accompagnée, "en faciliteront l'intelligence" à tous les lecteurs.

Nous osons donc nous flatter que les catholiques de cette province parlant la langue Française se réjouiront de la publication du Nouveau Testament que nous leur offrons aujourd'hui, et s'empresseront de se le procurer.

Québec, 14 mai 1866.



COMPAGNIE DE MONTREAL De Steamers Océaniques. ETE 1866.

Passagers enregistrés pour Londonderry, ou Liverpool.

Des billets de retour sont accordés à des prix réduits.

A ligne de cette Compagnie est composée des steamers de première classe suivants:

Table listing ship names and dates: ACADIAN, AUSTRIAN, PERUVIAN, MORAVIAN, HIBERNIAN, NOVA SCOTIAN, BELGIAN, NORTH AMERICAN, DAMASCUS.

Transportant les Malles du Canada et des Etats-Unis.

L'un des steamers mentionnés plus bas ou autres steamers partira de LIVERPOOL chaque JEUDI et de QUEBEC chaque SAMEDI, arrêtant à Loch Foyle pour prendre à bord et débarquer les passagers qui iront à Londonderry ou qui en partiront.

Voici les dates de départ:

Table of departure dates: MORAVIAN, DAMASCUS, S. DAVID, NOVA SCOTIAN, HIBERNIAN, PERUVIAN.

Et tous les samedis suivants.

PRIX DE LA TRAVERSÉE DE QUEBEC A LONDONDERRY ou LIVERPOOL.

CHAMBRE, \$66.00, \$70.00 et \$80.00 selon les accommodations.

D'ENFREPONT, \$25.

On ne peut retenir de chambres si on ne paie d'avance.

Il y aura dans chaque navire un médecin expérimenté.

Un bateau-à-vapeur laissera le quai Napoléon tous les Samedis, à 9 heures du matin, avec les passagers et les malles.

Pour de plus amples informations s'adresser à

ALLANS, RAE et OIR, gent.

6 juillet 1866.

Code Civil du BAS-CANADA,

A VENDRE chez le SOUSSIGNE au prix courant de \$1.50

LEGER BROUSSEAU,

7, Rue Buade, Haute-Ville

Québec, 22 juin 1866.

PETIT RECUEIL DE CANTIQUES MISSIONS, RETRAITES, NEUVAINES ET CATECHISMES.

LES USSIGNE offre maintenant en vente une nouvelle édition de ce PETIT RECUEIL DE CANTIQUES, contenant plus de 250 CANTIQUES choisis et très bien appropriés à l'usage des Missions, Retraites, Neuvaines et Catechismes.

Outre les prières de la Messe, Vêpres, etc., on y a ajouté la M. THODE DE PLAIN-CHANT.

Ce Recueil de Cantiques a été compilé et corrigé par le Rév. M. C. MARQUIS, et a reçu l'approbation de N. S. S. l'Archevêque de Québec et l'Evêque de Trois-Rivières.

A vendre chez

LEGER BROUSSEAU,

Libraire, Rue Buade, Haute-Ville.

LES ANCIENS CANADIENS

PAR PHILIPPE AUBERT DE GASPE. DEUXIEME EDITION.

REVUE ET CORRIGÉE PAR L'AUTEUR.

A vendre à la Librairie de

LEGER BROUSSEAU,

N° 7, rue Buade Haute-Ville.

COURS DE TENUE DES LIVRES, en partie double et en partie simple, divisé en trois parties, comprenant: 1o. Les principes raisonnés de la Tenue des Livres en partie double et en partie simple; 2o. La pratique de la Tenue des Livres ou la comptabilité figurée d'une maison de commerce; 3o. La correspondance commerciale suivie d'exercices pratiques et d'un vocabulaire explicatif des termes usuels de commerce. Par un professeur de comptabilité.

A vendre chez

LEGER BROUSSEAU,

Libraire, Rue Buade, Haute-Ville.

Dr. Jean-B. Blanchet,

MEMBRE ET LICENCIÉ EN ART OBSTETRIQUE DU COLLEGE ROYAL DES CHIRURGIENS D'ANGLETERRE,

Licencié du Collège Royal des Médecins de Londres, etc.,

a transporté son Bureau et sa résidence au N° 12, même rue, ST. STANISLAS,

PIED DE LA CÔTE DE LA PRISON, Haute-Ville.

Québec, 20 octobre 1865—1242

12m.

HUILE IODÉE DE J. PERSONNE

Pharmacien en Chef de l'Hôpital du Midi, Approuvé par l'Académie de Médecine de Paris.

L'HUILE IODÉE DE PERSONNE remplace avec avantage, dans la plupart des cas, l'Huile de Foie de Morue, qui, par son odeur et sa saveur provoque un dégoût prononcé, que beaucoup de malades ne peuvent surmonter, et qui est toujours d'une digestion pénible.

Le rapport académique constate en effet "Que dans les cas curables, la guérison ou tout au moins des modifications heureuses ont été beaucoup plus promptement obtenues avec l'Huile de J. Personne qu'avec celle de Foie de Morue" et déclare "qu'elle présente beaucoup d'avantages sur cette dernière."

Tout prouve en effet que l'Huile de Foie de Morue doit ses propriétés essentielles à l'Iode qu'elle contient, et qu'elle est de plus en plus sophistiquée dans le commerce, au point que certaines Huiles ne contiennent que des traces d'Iode. Par suite, son action sur l'économie devient incertaine et souvent à peu près nulle.

L'Huile de J. Personne, au contraire, identique dans sa composition, possède une action toujours certaine. Elle agit à bien moindre dose, et son odeur et sa saveur diffèrent peu de celle de l'Huile d'Amandes douces, elle est facilement supportée par les malades.

Elle est employée avec succès dans toutes les affections contre lesquelles l'Huile de Foie de Morue a été préconisée; ainsi que dans toutes les Maladies scrofuleuses, les affections tuberculeuses du poulmon, dans quelques Maladies de la peau, comme le lupus (dartre rougeante), chez les personnes d'une constitution délicate ou affaiblie par un long traitement.

La dose moyenne de l'HUILE DE J. PERSONNE, dans les Hôpitaux, a été de 60 grammes par jour, mais nous pensons qu'en ville, en raison des circonstances plus favorables dans lesquelles se trouvent la plupart des malades, il sera rarement nécessaire de dépasser celle de 30 à 40 grammes (2 à 3 cuillerées à bouche), qu'il convient toujours de prendre à jeun, principalement le matin et le soir.

C'est du reste au Médecin traitant, seul, qu'il appartient de la fixer et de la modifier selon les cas.

AVIS ESSENTIEL.

L'HUILE DE J. PERSONNE, préparée par l'inventeur lui-même, n'est vendue qu'en flacons et demi-flacons de forme rectangulaire, à pans coupés, sur lesquels sont incrustés les mots: Huile Iodée de J. Personne. Ces flacons sont revêtus d'une étiquette signée par lui et par le Dépositaire-Général, portant son cachet sur le bouchon et sur la capsule qui le recouvre, et sont accompagnés de la présente instruction, portant sa signature.

J. PERSONNE.

P. S. Les flacons ayant contenu l'Huile, étant très-difficiles à nettoyer, ne seront pas repris, et on fera bien de les briser, afin que des personnes peu scrupuleuses ne puissent pas s'en servir pour tromper les malades, en leur livrant, sous le nom d'Huile de J. Personne, une huile inerte ou mal préparée.

L'auteur se réserve le droit de propriété et de traduction dans les Etats étrangers, conformément aux règlements conclus entre la France et ces Rôyaumes, pour la garantie de la propriété littéraire.—Toutes les formalités prescrites à cet effet ont été remplies.

A vendre chez

LEGER BROUSSEAU,

Libraire, Rue Buade, Haute-Ville

7 rue Buade, Haute-Ville

LA MYSTIQUE, ouvrage en 10 volumes par GORRES, et traduit de l'allemand, par M. CHARLES SAINTE-FOL, auteur de "Heures Sérieuses d'un Jeune Homme," etc.

A vendre chez LEGER BROUSSEAU.

Dr L. J. A. SIMARD,

Médecin-Oculiste et Auriste,

Professeur de médecine à l'Université-Laval, et vert son bureau de consultation, No. 18, ST. LOUIS.

Consultations à toutes heures. Québec, 5 octobre 1867.

COUP-D'ŒIL SUR LE CANADA ET LA COLONISATION

ON peut se procurer cette récente brochure de M. STANISLAS DRAPEAU, sur la Colonisation de la librairie du soussigné, moyennant 125 centimes copie. Il n'en reste plus qu'une cinquantaine de copies à disposer.

LEGER BROUSSEAU,

7, Rue Buade, Haute-Ville

Québec, 5 octobre 1864.

CONDITIONS DU COURRIER DU CANADA

Prix de l'abonnement: (Invariablement d'avance.)

CANADA:—Un an \$10.00 Six mois \$6.00 Trois mois \$3.00

ETATS-UNIS D'AMERIQUE:—Un an \$12.00 Six mois \$7.00 Trois mois \$3.50

NOUVELLE-ECOSSE, NOUVEAU-BRUNSWICK, ANGLETERRE, FRANCO:—Un an \$10.00 Six mois \$6.00 Trois mois \$3.00

Tarif des Annonces.

Les annonces sont insérées aux conditions suivantes, savoir:

Six lignes et au-dessous:—\$10.00

Pour chaque insertion subséquente, 60 cts

Pour les annonces d'un plus grand nombre de lignes, les prix sont en raison de la première insertion, et de 2c. par les insertions subséquentes.

Reclames:—20 cents la ligne

Tout ce qui a rapport à la rédaction doit être adressé à M. E. RENAULT.

Toutes lettres d'argent, demandes d'insertions et réclamations, doivent être adressées à M. LEGER BROUSSEAU, propriétaire, No. 7, Rue Buade, vis-à-vis le Presbytère, (France).

IMPRIMÉ ET PUBLÉ PAR LEGER BROUSSEAU

EDITEUR PROPRIÉTAIRE,

7, Rue Buade, vis-à-vis le Presbytère

QUÉBEC